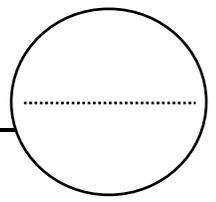




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 7 mars 2022 à compter de 20h00

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Michael Krohn, Directeur général et
Greffier-trésorier

Pascale Giroux, Directrice générale
adjointe et coordonnatrice des travaux
publics

Est absent :

M. Christopher Hill, conseiller n° 3
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-03-039

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-040

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3-DÉLÉGATION

2023-03-041

4A - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Attendu que les demandes de permis n'ont pas été traitées en raison d'un manque de ressources;

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

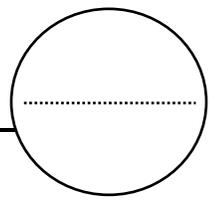
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 4 800\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-042

4B - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ORTHOPHOTOGRAPHIE HAUTE RÉOLUTION

Considérant que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Considérant que les services orthophotographiques réduiront le nombre d'inspections sur place et fourniront un enregistrement photographique de chaque propriété dans la municipalité.

Considérant que la saison d'inspection des piscines s'approche;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder un mandat à Azimut Solutions Géomatiques pour les services suivants;

- Orthophoto haute résolution par drone	1 948.57
- Abonnement a GOnet pour l'année 2023	2 425.00
- GOpiscine	1 025.00
Total	5 398.57 + taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-043

4C – GLOBAL PAYMENTS – SOLUTION COMPTOIR DESK/5000 (INTERAC)

Attendu que le fournisseur actuel pour les paiements Interac, Qidigo n'est utilisé que pour les paiements du camp de jour.

Attendu que La proposition de Global Payments comprend un seul paiement de 800 \$ pour l'achat du Desk/5000, sans frais mensuels avec des frais de 0,06 \$ par transaction ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la proposition de Global Payments pour l'achat du Desk/5000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-044

4D - L'INCORPORATION DU MODULE «SIPC» DANS SYGEM– INFOTECH

Considérant que nous devons actuellement saisir manuellement les paiements «SIPC» (paiements en ligne);

Considérant que le module «SIPC» traitera automatiquement les paiements de BMO, Desjardins, et Banque Nationale;

Considérant que le cout pour ajouter le module «SIPC» dans SYGEM est 950\$ + les taxes.;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter d'ajouter le module «SIPC» à SYGEM pour 950 \$ + les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

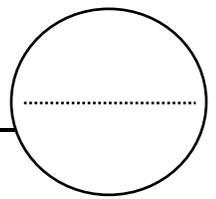
2023-03-045

4E - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE MARGARET ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame-monsieur Lucie Bourdon, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 328 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de reconstruction de l'avenue Margaret.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-046

4F - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 258 686 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 454 196 \$ POUR RECONSTRUCTION LES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Attendu qu'une subvention de 804 500 \$ dans le cadre du programme TECQ a été autorisée par le ministère des affaires municipales pour ces travaux;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 mars 2023;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures municipale de l'avenue Margaret selon les plans et devis préparés par la firme de génie-conseils Avizo, portant le numéro 9022023, au montant de 2 258 686 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme Avizo, en date du 23 janvier 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 258 686 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 454 186 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

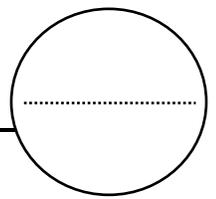
ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur à une séance subséquente conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-047

4G - CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNERIES PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2034

Considérant que le 21 décembre 2022, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité du Village de Hemmingford son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2023-2024; 2024-2025; 2025-2026 à des fins de consultation ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024; 2024-2025; 2025-2026 tel que soumis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6A-RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport des travaux des tâches accomplies par le service de voirie durant le mois de février 2023 est remis au conseil.

2023-03-048

6B - CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE SUR LA RUE MCNAUGHTON POUR 2023

Attendu que la rue McNaughton n'est pas asphaltée et avec le passage des camions en temps sec, cela soulève beaucoup de poussière;

Attendu qu' en 2021 et 2022, la municipalité du Village de Hemmingford a octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc. le mandat d'appliquer de l'abat-poussière sur la rue McNaughton;

Attendu que l'entreprise Multi Routes Inc. offre à la municipalité du Village de Hemmingford l'option d'un renouvellement pour 2023, à un prix avantageux et garanti ;

Attendu qu' une demande de prix a été faite aux entreprises suivantes :

Somavrac C.C. : 1.4515 \$ le litre
Entreprises Bourget : 0,7100 \$ le litre
Multi Routes Inc. : 0.4700 \$ le litre

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le contrat de service d'achat, manutention, transport et épandage de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussière) soit octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc.

- Que l'exécution des travaux aura lieu, si besoin avant le pavage, à une date qui reste à déterminer durant l'été 2023, selon les conditions météorologiques du moment;

-Que le conseil demande aux promoteurs, monsieur Clermont ou monsieur Ranger de payer la moitié de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

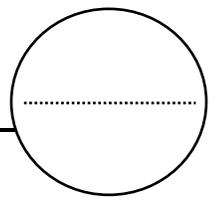
2023-03-049

6C - ADJUDICATION DU MANDAT DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET, APPEL D'OFFRES #9022023

Considérant que La municipalité a procédé à un appel d'offres publiques #9022023 pour obtenir des offres de services dans le cadre des travaux de l'avenue Margaret ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

- Considérant que la municipalité a reçu neuf (9) offres de prix ;
Considérant que le prix de chaque offre reçue est :

COMPAGNIE	PRIX (avec taxes)
MPotvin	2 098 152,92 \$
Location D'Angelo Inc	1 785 000,00 \$
Eurovia Qc Construction	2 092 833,75 \$
LA Hébert Ltée	2 264 692,53 \$
TGC	1 970 000,00 \$
G.Théorêt	2 651 775,13 \$
CBC 2010	1 995 000,00 \$
Ali Excavation	2 807 366,02 \$
MSA Infrastructures	1 884 796,67\$

- Considérant que Le soumissionnaire conforme le moins cher est Location D'Angelo Inc au montant de 1 785 000,00 \$, incluant les taxes ;
- Considérant que La municipalité n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour son règlement d'emprunt ;
- Considérant que Cette approbation est nécessaire pour que l'adjudication du mandat décrit dans la présente résolution soit officielle ;
- Considérant qu' Une subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de 804 500 \$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

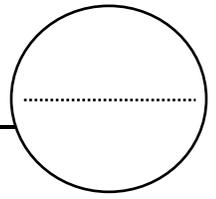
En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

- Que le mandat pour la réfection des infrastructures de l'Avenue Margaret soit accordé à la firme Location D'Angelo Inc à certaines conditions décrites ci-dessous ;
- Que cette adjudication de contrat soit conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt soit accordé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Que si le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation refuse le règlement d'emprunt, que cette adjudication de contrat n'ait pas lieu ;
- Qu'aucun travaux ne pourra débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH ;
- Qu'aucune dépense ne pourra être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH;
- Que le maire Monsieur Drew Somerville et le Directeur général Monsieur Michael Krohn sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 493 gallons par jour durant le mois de février. Le rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable pour le mois de février 2023 est remis au conseil.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le rapport détaillé des lectures poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées pour le mois de février 2023 est remis au conseil.

7C-DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES D'HEMMINGFORD

Le rapport annuel OMAEU pour l'année 2022 a été transmis au MELCC en date du 10 février 2023 par Pascale Giroux tel que stipulé par l'article 13 du ROMAEU Q-2, r. 34.1

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2023

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de février 2023.

Nombre de permis émis :	2
Valeur des travaux :	25 000 \$

2023-03-050

10A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

Considérant qu' il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses activités de loisirs ;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité ;

Considérant qu' il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 200 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique ;
- Qu'afin de recevoir le 200 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2023 ;
- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :

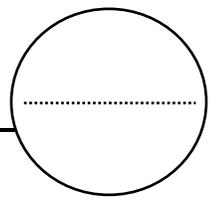
1. Preuve de résidence ;
2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;

Que la présente aide financière soit pour l'année 2023 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-051

10B – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

Attendu que le montant de 15 000 \$ n'avait pas été bonifié depuis 2015 ;

Attendu que le montant accordé cette année sera de 20 000 \$ en deux versements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;
- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2022, lorsqu'ils seront disponibles ;
- Que la deuxième partie de cette aide financière sera accordée lorsque la condition précédente sera respectée ;
- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-052

10C SUBVENTION MUNICIPALE POUR LE CAMP DE JOUR 2023

Considérant que le camp de jour pour l'été 2023 a été confié à YOUHOU ;

Considérant que la municipalité désire offrir une subvention aux parents qui sont résidents à Hemmingford (Village ou Canton) pour l'inscription au camp de jour 2023 pour que les tarifs soient semblables à ce que la municipalité chargeait en 2022, moyennant l'inflation ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-D'offrir une subvention de 30\$ pour l'inscription des enfants au camp de jour pour la semaine régulière, et 10 \$ pour l'inscription des enfants au service de garde aux résidents d'Hemmingford uniquement ;

-Que cette subvention soit directement soustraite du montant que le parent doit payer et que la municipalité fasse un chèque à YOUHOU;

-Que la présente aide financière soit pour l'année 2023 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES

2023-03-53

11A - FOND BEATTIE BARR - BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD

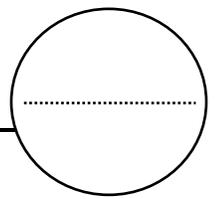
Considérant que la demande de madame Céline Daignault, responsable de la bibliothèque, afin que le conseil contribue avec un montant de 1 000\$ au Fond Beattie Barr, fonds qui soutient des projets culturels au bénéfice des citoyens de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 1 000 \$ afin de contribuer au Fonds Beattie Barr de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-959, tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

QUESTIONS DIVERSES

2023-03-054

12A - NOMINATION DE LA FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À SIGNER LES PERMIS

Considérant que Annick Brunet à titre de Technicienne comptable;

Considérant que le départ de l'inspectrice municipale;

Considérant que Mme Brunet accepte d'effectuer diverses tâches reliées à l'urbanisme et délivrer des permis;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que Mme Brunet soit nommée responsable de diverses fonctions incluant :

- fonctionnaire désignée responsable de l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ;
- fonctionnaire responsable de l'application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité;
- fonctionnaire responsable d'autres tâches reliées à ces responsabilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-055

12B - COOP DE SOLIDARTÉ-SANTÉ HEMMINGFORD ET REGION – EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES

Considérant que cette propriété serait transférée au Municipalité du Village de Hemmingford cette année;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la COOP de Solidarité-Santé Hemmingford et Région soit exemptée de taxes municipales en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-056

12C - RECLASSIFICATION ET RÉVISION SALARIAL TECHNICIENNE COMPTABLE

Considérant le changement dans les exigences du poste de la technicienne comptable, son poste sera reclassé comme un temps plein;

Considérant que le conseil accepte de considérer le poste de Mme Annick Brunet comme permanent et ce à compter du 1 avril 2023;

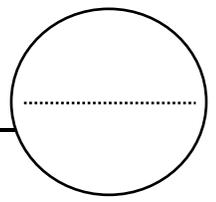
Considérant que suite à la réévaluation des tâches comptables qui sont maintenant demandées à Mme Brunet ceci demande une révision salariale;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le reclassement à temps plein et les conditions salariales pour madame Annick Brunet proposés par le directeur général tel que présenté au tableau des recommandations #2023-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-057

12D - MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA SURVEILLANTE DU CENTRE RÉCRÉATIF

- Considérant que la résolution #2019-03-095 a confirmé l'embauche d'une surveillante pour le centre récréatif;
- Considérant que cette résolution d'embauche référerait au tableau des recommandations #2019-004;
- Considérant qu'un horaire de 20h par semaine était prévu;
- Considérant que depuis le début de la pandémie, l'horaire de la surveillante du centre récréatif a été très varié;
- Considérant que la résolution #2021-07-153 statuait que le poste de surveillante du centre récréatif n'était plus de 20h semaine fixe, mais plutôt variée selon les besoins de la municipalité;
- Considérant que depuis que les activités et locations de salles ont pu reprendre la normalité comme avant la pandémie et qu'il y aura plus d'activités sportives à compter de 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le poste de surveillante du centre récréatif devienne un poste permanent à 35h semaine fixe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-058

12E – ASSURANCES FQM – CYBERRISQUES

- Attendu que la révision de la FQM de notre assurance municipale;
- Attendu que la FQM offre une protection contre les cyberrisques au coût de 575\$ par année pour l'option A, l'option de base;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'ajouter assurance des cyberrisques, a notre police d'assurance pour 575\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-059

12F – ASSURANCES FQM DES BÉNÉVOLES

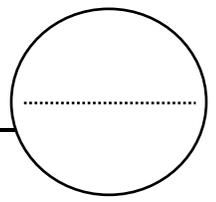
- Considérant que la municipalité fait appel à des bénévoles de temps à autre;
- Considérant que les bénévoles ne sont pas couverts par la police d'assurance municipale pour l'assurance vie et les blessures accidentelles pendant le bénévolat;
- Considérant que Le coût de l'assurance est de 2,85\$ par personne avec un minimum de 250\$ par an;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité ajout une couverture d'assurance accident pour nos bénévoles pour 250\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

2023-03-060 12G - AIDE FINANCIÈRE – RÉSEAU COMMUNAUTAIRE MONTRÉGIE OUEST

- Attendu que le MWCN organise sa première journée portes ouvertes pour le bureau d'Hemmingford le 12 avril 2023;
- Attendu que le bureau d'Hemmingford est ouvert depuis avril 2022;
- Attendu que le MWCN veut accueillir les résidents et les organisations d'Hemmingford à leur événement pour en savoir plus sur le MWCN et sa mission;
- Attendu que le MWCN sollicite des fonds pour cet événement d'aider à couvrir une partie des coûts;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100 \$ afin de contribuer à sa première journée portes ouvertes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-061 12H – ATELIERS DE CUISINE POUR LES JEUNES ET ACTIVITÉ DE NUTRITION

- Considérant que les ateliers de cuisine pour les jeunes ont sollicité un grand intérêt et comptent maintenant 16 participants par atelier, au lieu de 10;
- Considérant qu'une modification au tarif alloué lors de la résolution 2023-02-035 est nécessaire afin de refléter le bon montant;
- Considérant que le temps de préparation et de nettoyage, ainsi que le coût des aliments est ainsi supérieur à la soumission originale;
- Considérant que le coût pour les 4 ateliers est de 800\$ pour les mois de mars et de 800\$ pour le mois d'avril;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 1600\$ pour les mois de mars et avril afin d'offrir leur soutien aux ateliers de cuisine pour les jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-062 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 MARS 2023

- Attendu que M. Michael Krohn, le directeur général et greffier-trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1er mars 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 février 2023 au 7 mars 2023 soient acceptés au montant de 51 892.91 \$, ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 7 mars 2023 soient payés au montant de 211 452.26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

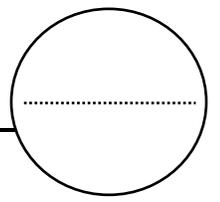
PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-03-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h49.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général et Greffier.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023.

PROJET